DLP 27-7-81 818709

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU - CHARENTES
CHARENTE - CHARENTE-MARITIME - DEUX-SEVRES - VIENNE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
13, Route de la FORÊT - BIARD - 86000 POITIERS — TEL. (49) 58.39.02

ABONNEMENT ANNUEL
C. C. P. LIMOGES 4. 752. 22. X.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
13, Rte de la Forêt - Biard - 86000 POITIERS

BULLETIN N° 208 (Edition Générale n° 19/81 du 21 Juillet 1981)

VIGNE

MILDIOU

Les conditions climatiques sont toujours favorables à cette maladie. Il est donc impératif de bien maintenir la protection :

- en traitement classique ou avec des produits à base de cymoxanil : renouveler l'application conseillée dans notre dernier bulletin ;

- avec les produits systémiques, bien maintenir l'intervalle de 14 jours entre deux traitements.

OIDIUM

Maintenir soigneusement la protection avec les soufres, le Rubigan 4 ou le Bayleton 5, de nouveaux foyers apparaissant en Charentes.

Nous rappelons qu'en présence de foyers importants d'oïdium, il est utile de réaliser une lutte curative :

- soit avec le dinocap (Karathane) à 30 g de m.a./hl en ajoutant un mouillant et en renouvelant 8 jours après.

- soit avec le permanganate de potassium à 125 g/hl en ajoutant un mouillant spécial et en apportant au moins 600 l/ha. Faire suivre aussitôt après d'un soufre, de préférence en poudrage, en tenant compte des dates limites d'application dans les Charentes - (mauvais goûts dans les alcools).

BOTRYTIS

Le stade "fermeture de la grappe" pourra être atteint cette semaine dans certaines parcelles de la zone la plus précoce, stade au cours duquel le second traitement de la méthode standard doit être appliqué. Les conditions climatiques sont, jusque là, particulièrement favorables à l'installation de cette maladie.

VERS DE LA GRAPPE

L'importance du vol de deuxième génération d'Eudémis est très variable d'une parcelle à l'autre et l'étalement de celui ci dans le temps risque d'être important.

Il apparaît que les journées du 16 et du 17 juillet ont vu une augmentation notable des captures aux piéges alimentaires. En conséquence, nous conseillons, dans les parcelles n'ayant pas encore reçu de traitement insecticide (dirigé contre le Cochylis), de le réaliser courant de cette semaine avec une matière active suffisamment rémanente.

ARAIGNEE JAUNE

On constate l'extension de certains foyers en Charentes. Il est impératif d'intervenir le plus tôt possible dans ces situations.

P.1.463

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : J THIAULT - Inscription à la C.A.P.P.P. N° 535 AD

POMMIERS - POIRIERS

TAVELURE ET OIDIUM

Bien maintenir la protection contre ces maladies dans les vergers atteints.

CARPOCAPSE

Bien que l'activité de ce ravageur ait légérement diminué, il convient de continuer à assurer la protection, les risques d'attaques sur jeunes fruits persistant .

MINEUSE CERCLEE

Le vol de deuxième génération se poursuit et les premières pontes ont été déposées à partir de la mi-juillet. Le prochain traitement visant les premières larves, à base de méthomyl ou de méthidation sera à appliquer début de semaine prochaine.

CULTURES LEGUMIERES

TEIGNE DU POIREAU

Nous rappelons qu'en zone précoce, il est impératif de débuter la lutte si cela n'a déjà été fait.

En zone plus tardive, les premières chenilles issues des quelques pontes correspondant au début du troisième vol du 15 au 17 juillet vont apparaitre vers le 25 date à laquelle un premier traitement sera appliqué.

ROUILLE DU POIREAU

Dès l'apparition des premières pustules sur la hampe florale ou sur les feuilles, il est conseillé d'effectuer une application avec des produits à base de manèbe (160 g/hl), mancozèbe 160 g/hl) ou propinèbe (210 g/hl).

Renouveler la protection en tenant compte de l'évolution du champignon et du lessivage des traitements par les pluies.

RAVAGEURS DU CHOU

Bien surveiller les cultures pour suivre l'évolution des populations de pucerons cendrés et des chenilles défoliatrices (piéride, noctuelle).

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"POITOU-CHARENTES" :

R. GUILLEMENET

Imprimé à la Station le 21 Juillet 1981
Précédente Note : Bulletin n° 206 du 9 Juillet 1981.